



Baisse pension alimentaire sans pièces

Par unclone

Bonjour,
Passage au JAF, délibéré ce jour, baisse de la pension alimentaire de 100 euros pour le père se disant en impécuniosité, sans aucune pièce. Mais est-ce normal ???
Juste sa parole point. J'ai la garde exclusive, il ne contribue à rien pour notre fils, jamais de vacances etc.... en couple non déclaré, et le JAF a sacrifié financièrement notre fils.
A savoir au départ garde alternée qui se passait mal, son père tous les jours lui parlait des théories complotistes puis vain la religion, vidéos religieuses avant d'aller au collège.
Notre fils était hyper mal....
Mais tout va bien en France, les coupables sont devenus les victimes
Plus les moyens de prendre un avocat voilà bravo

Par isernon

bonjour,
je comprends que le JAF a accordé une baisse de la pension alimentaire versée par le père, si vous n'êtes pas d'accord vous pouvez faire appel.
le père a du avoir des arguments pour obtenir cette décision du JAF.
il ne faut pas généraliser à la France une décision d'un JAF,
mais on ne pas tondre un oeuf.
aviez-vous un avocat ?
salutations

Par unclone

Bonjour,
Oui j'avais un avocat qui m'a affirmé avant l'audience que cela doit être prouvé par pièce. Je peux faire appel mais obligation d'avoir un avocat à la cour d'appel. Je n'ai plus les moyens et je n'ai pas le droit à l'AJ.
Donc sans pièces, juste en racontant une histoire, la justice tranche.
Pas d'avis d'imposition fourni, pas de factures, rien uniquement 3 vieilles fiches de salaires de janvier, février et mars 2026 (2430 euros mensuel net fiscal).
Mon dossier était complet avec mes charges et finalement au lieu de prendre un avocat, j'aurai du prendre des cours de théâtre....
La question n'est pas la baisse de pension alimentaire mais sans pièces !!!!
cordialement

Par isernon

au lieu d'accuser la France et sa justice, c'est à votre avocat que vous devez demander des explications.
à l'issue d'une procédure devant un tribunal, en général, il y a un perdant et un gagnant, il peut même y avoir deux perdants, il est rare qu'il y ait 2 gagnants.

Par Isadore

Bonjour,

Du coup il semble quand même y avoir eu des pièces versées par le père.

Pour le reste, c'est en effet à votre avocat de vous expliquer le jugement. Si vous le souhaitez vous pouvez recopier ici les motivations du jugement.

Vous noterez quand même que vous avez obtenu la résidence principale alors que la résidence alternée est privilégiée par la loi... les décisions de justice ne vous ont pas toutes été défavorables.